

## RESULTATS DU SCRUTIN

29 JUIN 2026

A l'issue des opérations électorales organisées en vue du renouvellement des membres du conseil d'administration du Centre de Gestion du Loiret pour les collèges des communes et des établissements publics locaux, les listes de candidats ont obtenu les résultats suivants :

### Communes affiliées :

liste « Association des Maires du Loiret » : 3 736 voix soit 16 sièges

liste « Une nouvelle énergie pour le CDG 45 » : 937 voix soit 4 sièges

### Etablissements publics locaux affiliés :

liste « Association des Maires du Loiret » : 1 050 voix soit 2 sièges

liste « Une nouvelle énergie pour le CDG 45 » : 354 voix soit 1 siège

### Communes non affiliées :

liste présentée par les élus de 3 villes de la métropole orléanaise – Fleury les Aubrais, Orléans, Saran : 2 voix soit 2 sièges

Handwritten initials: P.T., VM, FG, GB, and a signature.

	<b>Communes affiliées</b>	<b>Etablissements publics affiliés</b>	<b>Communes non affiliées</b>
Total des voix utilisées	4 690	1 404	2
Bulletins nuls	13	0	0
Bulletins blancs	4	0	0
Suffrages valablement exprimés	4 673	1 404	2
Maximum de voix attribuées aux électeurs	5 631	1 712	3
Pourcentage suffrages exprimés / total de voix	82,98%	82,01%	66,67%

La Présidente,

**Florence GALZIN**



Les représentants de la  
commission départementale de  
recensement et de  
dépouillement des votes



**PROCES-VERBAL DES OPERATIONS ELECTORALES**  
**POUR L'ELECTION DES REPRESENTANTS DES COMMUNES AFFILIEES AU CONSEIL**  
**D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE DE GESTION DU LOIRET**

**SCRUTIN DE JUIN 2026**

Le 29 juin 2026 à 9h00 s'est réunie la commission départementale, instituée par l'arrêté n° 2026-117 du 30 avril 2026 de la Présidente du Centre de Gestion du Loiret, dans les conditions prévues par le décret n° 85-643 du 26 juin 1985.

- Présidence : Mme Florence GALZIN
- Membres de la commission : Mmes Véronique DESNOUES, Valérie MARTIN, Chantal AUVRAY, M. Gérard BRICHARD, Mme Géraldine DONCIEUX, M. Maxime TAFFOUREAU.
- Représentant des listes :  
Liste AML : M. Jean-Michel PELLE  
Liste Une nouvelle énergie pour le CDG 45 : M. Fabien LEON et Mme Nathalie LEMOINE

A 9 heures 00, la Présidente a déclaré le scrutin ouvert.

La commission départementale de recensement et de dépouillement des votes a procédé au recensement des votes par correspondance dans les conditions prévues à l'article 12 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985. La liste électorale a été émargée au fur et à mesure de l'ouverture de chaque enveloppe extérieure et l' (les) enveloppe(s) intérieure(s) a (ont) été déposée(s) dans l'urne prévue à cet effet, sans être ouverte(s).

Handwritten signatures and initials in blue ink, including "G.P.", "V.M.", "V.D.", "F.G.", and "M.T.", along with a date "17.11.26".

**Ont été mises à part, sans avoir donné lieu à émargement, les enveloppes extérieures suivantes :**

	Nombre d'enveloppes
- Parvenues au bureau central de vote après l'heure fixée pour la clôture du scrutin	/
- Ne comporte pas la signature de l'électeur	6
- Parvenue en plusieurs exemplaires sous la signature d'un même électeur	/
- Autre cas de nullité	/

**Sont également mises à l'écart, les enveloppes de vote :**

	Nombre d'enveloppes
- Contenant un signe distinctif, déchiré	/
- Trop d'enveloppes de la même catégorie au regard du pouvoir de vote de l'électeur	/
- Enveloppes irrégulières	2

A 10 heures 05, la Présidente a publiquement déclaré le scrutin clos.

Le bureau de vote a immédiatement procédé au recensement des votes et a constaté :

- Nombre d'électeurs inscrits dans le département : 306
- Nombre de votants : 235
  
- Nombre total d'enveloppes détenues par les votants :
  - 100 voix : 18
  - 10 voix : 208
  - 1 voix : 865
- Nombre d'enveloppes dans l'urne :
  - 100 voix : 18
  - 10 voix : 207
  - 1 voix : 820

Puis, il a procédé au dépouillement des votes.

02.11  


Ont été dénombrés :

- Total des voix attribuées aux électeurs : 4 690
- Nombre de Bulletins nuls :
  - 0 : 100 voix
  - 1 : 10 voix
  - 3 : 1 voix
- Nombre de Bulletins blancs :
  - 0 : 100 voix
  - 0 : 10 voix
  - 4 : 1 voix

▪ **Nombre de suffrages valablement exprimés : 4 673**

**Nombre de voix obtenues par chacune des listes en présence :**

Titre de la liste	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges
- Liste « Association des Maires du Loiret »	3 736	16
- Liste « Une nouvelle énergie pour le CDG 45 »	937	4

**Observations et réclamations :**

.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

*Figurent en Annexe de M. LEON FABRE -*

*CP JM FLG UJ*

Le présent procès-verbal, dressé et clos est signé, après lecture, par les membres du bureau de vote.

La Présidente,

**Florence GALZIN**

A blue ink signature consisting of a horizontal line with a loop and a vertical stroke extending downwards.

Les représentants de la  
commission départementale de  
recensement et de  
dépouillement des votes

A cluster of five blue ink signatures, each with a unique, stylized appearance.

Le 29 Juin 2026

**OBSERVATIONS :**

**Nous constatons sur la liste (relative aux représentants des communes affiliées) portée par l'association des Maires du Loiret (AML) et Mme GALZIN que deux Maires ne sont pas sur la liste électorale relative aux communes affiliées.**

(En l'espèce ladite liste de l'AML et de Mme GALZIN, relative aux représentants des communes affiliées, est-elle recevable ?)

Le fait que Mme GALZIN soit présidente de la commission départementale (qui contrôle la liste électorale ainsi que les bulletins de vote) alors qu'elle est candidate à l'élection face à un autre candidat permet de s'interroger sur l'aspect déontologique.

De plus, nous pouvons noter que Mme GALZIN a sollicité aucun membre de la liste « Une nouvelle Energie pour le CDG 45 » pour intégrer ladite commission départementale alors qu'elle savait très bien que nous constituions une liste.

(Lors du vote par correspondance, nous ne savons pas qui a été chargé de réceptionner et de surveiller les bulletins de vote au CDG 45.)

La liste de Mme GALZIN est estampillée "AML" avec un cadre de couleur bleu foncé et une inscription jaune qui fait davantage ressortir la liste de l'AML et de Mme GALZIN sur le site du CDG 45.

**Nous constatons que les listes de l'AML et de Mme GALZIN ont été déposées par l'AML. Tous les documents de l'AML et de Mme GALZIN (les 2 listes pour les communes et établissements affiliés, la profession de foi, et les bulletins de vote) sont tous estampillés "AML".**

**Nous dénonçons l'usage abusif et irrégulier du logo « AML » et considérons qu'une association (personne morale) telle l'AML n'a pas le droit de déposer une liste pour cette élection.**

**Nous constatons que les listes de l'AML et de Mme GALZIN ne comportent aucun nom de liste et qu'elles ne remplissent donc pas une condition obligatoire.**

**L'article n°8, de l'arrêté fixant les modalités d'organisation des élections et des désignations au conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret, indique clairement que "Le nom de la liste devra être précisé" sur les différentes listes.**

En effet, la question (sur les listes) n'est pas de préciser qui a déposé la liste mais de mentionner le nom de la liste.

En l'espèce lesdites listes de l'AML et de Mme GALZIN, à savoir celle relative aux représentants des communes affiliées et celle des représentants des établissements publics, sont-elles recevables ?

*Nous sommes surpris de ne pas retrouver les enveloppes de Jargeau, Semoy, Saint-Jean-le-Blanc, Soltourbe et notamment l'Agglomération Montargois.*

Fabien LÉON

*[Signature]*  
GB VM FG UG

*[Signature]*

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le



ID : 045-284500261-20260629-DOC29062026-AU

**PROCES-VERBAL DES OPERATIONS ELECTORALES**  
**POUR L'ELECTION DES REPRESENTANTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS AU CONSEIL**  
**D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE DE GESTION DU LOIRET**

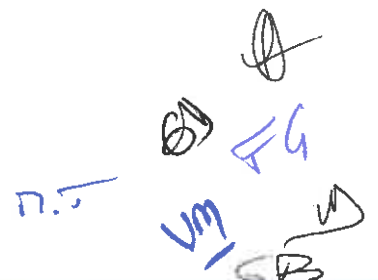
**SCRUTIN DE JUIN 2026**

Le 29 juin 2026 à 9h00 s'est réunie la commission départementale, instituée par l'arrêté n° 2026-117 du 30 avril 2026 de la Présidente du Centre de Gestion du Loiret, dans les conditions prévues par le décret n° 85-643 du 26 juin 1985.

- Présidence : Mme Florence GALZIN
- Membres de la commission : Mmes Véronique DESNOUES, Valérie MARTIN, Chantal AUVRAY, M. Gérard BRICHARD, Mme Géraldine DONCIEUX, M. Maxime TAFFOUREAU.
- Représentant des listes :
  - Liste AML : M. Jean-Michel PELLE
  - Liste Une nouvelle énergie pour le CDG 45 : M. Fabien LEON et Mme Nathalie LEMOINE

A 12 heures 15, la Présidente a déclaré le scrutin ouvert.

La commission départementale de recensement et de dépouillement des votes a procédé au recensement des votes par correspondance dans les conditions prévues à l'article 12 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985. La liste électorale a été émargée au fur et à mesure de l'ouverture de chaque enveloppe extérieure et l' (les) enveloppe(s) intérieure(s) a (ont) été déposée(s) dans l'urne prévue à cet effet, sans être ouverte(s).



**Ont été mises à part, sans avoir donné lieu à émargement, les enveloppes extérieures suivantes :**

	Nombre d'enveloppes
- Parvenues au bureau central de vote après l'heure fixée pour la clôture du scrutin	/
- Ne comporte pas la signature de l'électeur	/
- Parvenue en plusieurs exemplaires sous la signature d'un même électeur	/
- Autre cas de nullité	/

**Sont également mises à l'écart, les enveloppes de vote :**

	Nombre d'enveloppes
- Contenant un signe distinctif, déchiré	/
- Trop d'enveloppes de la même catégorie au regard du pouvoir de vote de l'électeur	/
- Enveloppes irrégulières	2

A 12 heures 40, la Présidente a publiquement déclaré le scrutin clos.

Le bureau de vote a immédiatement procédé au recensement des votes et a constaté :

- Nombre d'électeurs inscrits dans le département : 110
- Nombre de votants : 65
  
- Nombre total d'enveloppes détenues par les votants :
  - 100 voix : 3
  - 10 voix : 85
  - 1 voix : 257
- Nombre d'enveloppes dans l'urne :
  - 100 voix : 3
  - 10 voix : 85
  - 1 voix : 254

Puis, il a procédé au dépouillement des votes.

Handwritten notes and signatures in blue ink, including "D.T.", "GB", "VM", "FK", and "UN".



Ont été dénombrés :

- Total des voix attribuées aux électeurs : 1 404
  
- Nombre de Bulletins nuls : ...../..... 100 voix  
...../..... 10 voix  
...../..... 1 voix
  
- Nombre de Bulletins blancs : ...../..... 100 voix  
...../..... 10 voix  
...../..... 1 voix

▪ **Nombre de suffrages valablement exprimés : 1 404**

**Nombre de voix obtenues par chacune des listes en présence :**

Titre de la liste	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges
- Liste « Association des Maires du Loiret »	1 050	2
- Liste « Une nouvelle énergie pour le CDG 45 »	354	1

**Observations et réclamations :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

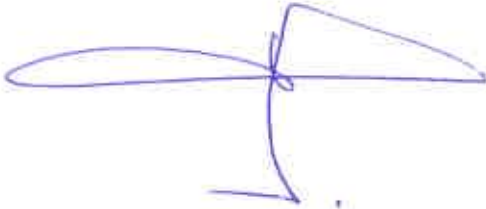
*Signature et adresse portées par  
11 listes.*

*11.1  
VM  
FG  
GB  
SD  
WD*

Le présent procès-verbal, dressé et clos est signé, après lecture, par les membres du bureau de vote.

La Présidente,

**Florence GALZIN**



Les représentants de la  
commission départementale de  
recensement et de  
dépouillement des votes



Le 29 Juin 2026

**OBSERVATIONS :**

**Nous constatons sur la liste (relative aux représentants des communes affiliées) portée par l'association des Maires du Loiret (AML) et Mme GALZIN que deux Maires ne sont pas sur la liste électorale relative aux communes affiliées.**

(En l'espèce ladite liste de l'AML et de Mme GALZIN, relative aux représentants des communes affiliées, est-elle recevable ?)

Le fait que Mme GALZIN soit présidente de la commission départementale (qui contrôle la liste électorale ainsi que les bulletins de vote) alors qu'elle est candidate à l'élection face à un autre candidat permet de s'interroger sur l'aspect déontologique.

De plus, nous pouvons noter que Mme GALZIN a sollicité aucun membre de la liste « Une nouvelle Energie pour le CDG 45 » pour intégrer ladite commission départementale alors qu'elle savait très bien que nous constituons une liste.

(Lors du vote par correspondance, nous ne savons pas qui a été chargé de réceptionner et de surveiller les bulletins de vote au CDG 45.)

La liste de Mme GALZIN est estampillée "AML" avec un cadre de couleur bleu foncé et une inscription jaune qui fait davantage ressortir la liste de l'AML et de Mme GALZIN sur le site du CDG 45.

**Nous constatons que les listes de l'AML et de Mme GALZIN ont été déposées par l'AML. Tous les documents de l'AML et de Mme GALZIN (les 2 listes pour les communes et établissements affiliés, la profession de foi, et les bulletins de vote) sont tous estampillés "AML".**

**Nous dénonçons l'usage abusif et irrégulier du logo « AML » et considérons qu'une association (personne morale) telle l'AML n'a pas le droit de déposer une liste pour cette élection.**

Nous constatons que les listes de l'AML et de Mme GALZIN ne comportent aucun nom de liste et qu'elles ne remplissent donc pas une condition obligatoire.

L'article n°8, de l'arrêté fixant les modalités d'organisation des élections et des désignations au conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret, indique clairement que "Le nom de la liste devra être précisé" sur les différentes listes.

En effet, la question (sur les listes) n'est pas de préciser qui a déposé la liste mais de mentionner le nom de la liste.

En l'espèce lesdites listes de l'AML et de Mme GALZIN, à savoir celle relative aux représentants des communes affiliées et celle des représentants des établissements publics, sont-elles recevables ?

Nous ~~sommes~~ sommes surpris de ne pas retrouver les enveloppes de Jargeau, Sennoy, Sœur Sœur de Blanc Solenne et notamment l'agglomération montaise Neutre le même

Handwritten notes and signatures in blue ink, including initials and a large signature.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le



ID : 045-284500261-20260629-DOC29062026-AU

**PROCES-VERBAL DES OPERATIONS ELECTORALES**  
**POUR L'ELECTION DES REPRESENTANTS DES COMMUNES NON AFFILIEES AU CONSEIL**  
**D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE DE GESTION DU LOIRET**

**SCRUTIN DE JUIN 2026**

Le 29 juin 2026 à 9h00 s'est réunie la commission départementale, instituée par l'arrêté n° 2026-117 du 30 avril 2026 de la Présidente du Centre de Gestion du Loiret, dans les conditions prévues par le décret n° 85-643 du 26 juin 1985.

- Présidence : Mme Florence GALZIN
- Membres de la commission : Mmes Véronique DESNOUES, Valérie MARTIN, Chantal AUVRAY, M. Gérard BRICHARD, Mme Géraldine DONCIEUX, M. Maxime TAFFOUREAU.
- Représentant de la liste Orléans, Fleury les Aubrais et Saran :  
Liste Orléans, Fleury les Aubrais et Saran : /

A 13 heures 20, la Présidente a déclaré le scrutin ouvert.

La commission départementale de recensement et de dépouillement des votes a procédé au recensement des votes par correspondance dans les conditions prévues à l'article 12 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985. La liste électorale a été émargée au fur et à mesure de l'ouverture de chaque enveloppe extérieure et l' (les) enveloppe(s) intérieure(s) a (ont) été déposée(s) dans l'urne prévue à cet effet, sans être ouverte(s).





**Ont été mises à part, sans avoir donné lieu à émargement, les enveloppes extérieures suivantes :**

	Nombre d'enveloppes
- Parvenues au bureau central de vote après l'heure fixée pour la clôture du scrutin	
- Ne comporte pas la signature de l'électeur	
- Parvenue en plusieurs exemplaires sous la signature d'un même électeur	
- Autre cas de nullité	

**Sont également mises à l'écart, les enveloppes de vote :**

	Nombre d'enveloppes
- Contenant un signe distinctif, déchiré	
- Trop d'enveloppes de la même catégorie au regard du pouvoir de vote de l'électeur	
- Enveloppes irrégulières	

A 13 heures 25, la Présidente a publiquement déclaré le scrutin clos.

Le bureau de vote a immédiatement procédé au recensement des votes et a constaté :

- Nombre d'électeurs inscrits dans le département : 3
- Nombre de votants : 2
  
- Nombre total d'enveloppes détenues par les votants :
  - 100 voix :
  - 10 voix :
  - 1 voix : 2
- Nombre d'enveloppes dans l'urne :
  - 100 voix :
  - 10 voix :
  - 1 voix : 2

Puis, il a procédé au dépouillement des votes.

*N.T*   
  
*VM*   
  




Ont été dénombrés :

- Total des voix attribuées aux électeurs : 2
  
- Nombre de Bulletins nuls : ..... 100 voix  
..... 10 voix  
..... 1 voix
  
- Nombre de Bulletins blancs : ..... 100 voix  
..... 10 voix  
..... 1 voix
  
- **Nombre de suffrages valablement exprimés : 2**

**Nombre de voix obtenues par chacune des listes en présence :**

Titre de la liste	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges
- Liste « Orléans, Fleury les Aubrais et Saran »	2	2

**Observations et réclamations :**

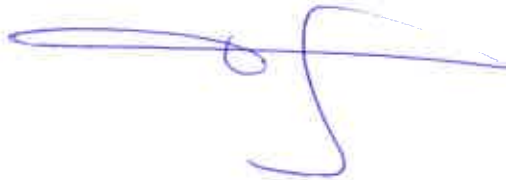
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

*P.T.  
GD VM FG JJ*

Le présent procès-verbal, dressé et clos est signé, après lecture, par les membres du bureau de vote.

La Présidente,

**Florence GALZIN**



Les représentants de la  
commission départementale de  
recensement et de  
dépouillement des votes

